



COMMISSION des OFFICIELS

Messieurs les Présidents des clubs
du SO CARCASSONNE et du
Basket club NARBONNE

MEDIETERRANEE

CARCASSONNE, le 7 mai 2015

CONVOCAION DE VALIDATION DE 1ERE ANNEE : ECOLE D'ARBITRAGE

Messieurs les Présidents,

Lors du contrôle a priori du 30 octobre de la Charte de l'arbitrage de 2006, la CDO vous a déclarée en infraction par rapport à cette dernière pour la saison 2014-2015. Aussi nous vous avons invité à créer auprès de la Fédération française de basket-ball une école d'arbitrage.

Cette dernière a été validée par le Comité Départemental.

La charte de l'arbitrage actuellement en vigueur vous impose qu'au moins 2 candidats de vos clubs respectifs soit validés par la Commission des officiels de l'AUDE en tant qu'arbitre 1^{ère} année.

Par conséquent, nous vous proposons les formations suivantes :

Préparation de l'examen de 1^{ère} année : démonstration commentée + plus examen blanc (QCM + oral)

Le stage aura lieu le :

Le dimanche 17 mai de 9 h à 18 heures à Coursan au Gymnase Georges JULIEN

Examen 1^{ère} année

Les épreuves auront le samedi 6 juin 2015 à 9 h

Le rendez- vous est fixé à 9 h à la halle des sports du Parc des sports et de l'Amitié.

Rappel : Seuls les candidats qui auront terminés leur formation e-learning avant le 18 mai pourront prétendre à présenter l'examen. Les candidats devront avoir au minimum 60 % de réussite.

Vos référents CDO sont Marius IONESCU pour le club de NARBONNE et Jimmy AURE pour celui de CARCASSONNE. Ils sont là pour vous aider et vous guider. Le comité lui-même vous a écrit avant la trêve des vacances scolaires pour vous confirmer que nous pouvons convenir d'un rendez vous dans votre club.

Les épreuves terminales sont les suivantes :

Un QCM noté sur 20 : coefficient 2

Un oral noté sur 20 : coefficient 1

Une démonstration commentée de jeu notée sur 20 divisée en 2 épreuves :

1. Une partie technique notée sur 10

Sont exempté les entraîneurs possédant les diplômes suivants :

Equivalences possibles : Présentation obligatoire du diplôme (à joindre au Dossier du Candidat)

- Titulaire BE1 Partie technique : 10 / 10

- CQP P1 = Partie technique : 7 / 10

-

2. Une partie technique arbitrage notée sur 10

-

La moyenne des épreuves suivantes sont au minimum de 12/20

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de mes sincères salutations sportives.

Pour le Président de la commission des

Officiels du comité de l'AUDE

Le Vice-président

Jérôme SUCH